

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 30 JUIN 2017

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 Juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 20 juin 2017

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Dominique DEFER, Christophe TOULLET, Franck VILLENEUVE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET

Etaient absents : Xavier GAILLET, Ouisa AFTIS

Formant la majorité des membres en exercice soit élus.

Séance ouverte à 18h30

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 08 Juin 2017 à l'unanimité.

Le conseil municipal souhaite mettre les noms des votants lors de la prise de délibération à l'unanimité.

1- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017 (2017/29)

Date de la convocation : Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, 1 délégué puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Sylvie PEINTE

Le bureau électoral était présidé par Mme Elisabeth VAN DE WEGHE

Il comprenait : Monsieur Philippe NOBLECOURT, Mme Pierrette GORENFLOT, Monsieur Franck VILLENEUVE, Mme Isabelle BOZO

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Mme Elisabeth VAN DE WEGHE

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le Maire a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Majorité absolue : 5

Mesdames et Messieurs :

- Mme Elisabeth VAN DE WEGHE a obtenu : 6 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégué titulaire au premier tour de scrutin :

- Mme Elisabeth VAN DE WEGHE

Le Maire présente la liste des candidats suppléants :

- M. Dominique DEFER
- M. Franck VILLENEUVE
- Mme Sylvie PEINTE

Premier tour de scrutin pour l'élection de suppléants :

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire bulletins blancs ou ne contestant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Majorité absolue : 5

Mesdames et Messieurs :

- M. Dominique DEFER

- M. Franck VILLENEUVE
- Mme Sylvie PEINTE

Ont obtenus : 8 voix pour M. Dominique DEFER et Franck VILLENEUVE et 6 voix pour Sylvie PEINTE

Le bureau électoral a proclamé élus délégués suppléants au premier tour de scrutin :

- M. Dominique DEFER
- M. Franck VILLENEUVE
- Mme Sylvie PEINTE

2) Autorisation au Maire d'encaisser les sommes (2017/30)

Afin d'éviter les retards dans le dépôt des chèques reçus notamment le remboursement des assurances ou les dons il est plus simple d'avoir la signature car la délégation octroyée au moment du vote du maire ne le permet pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE délégation au Maire pour encaisser les sommes perçues par la commune.

3) Autorisation au Maire à signer les lettres de commande pour la réhabilitation du bâtiment communal (2017/31)

L'ADTO nous a conseillé de commencer tout de suite par les diagnostics suivants (présence amiante et solidité des planchers) pour lever les incertitudes sur les faiblesses éventuelles du bâtiment qui pourraient créer de mauvaises surprises au moment de la réalisation des travaux et donc un surcoût.

Afin d'éviter les retards dans le calendrier il serait intéressant de pouvoir signer les lettres de commande sachant que le choix de l'architecte, de la maîtrise d'ouvrage, des travaux à réaliser et des entreprises se fera en commission appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- DONNE l'autorisation de Mme le Maire de signer les lettres de commande.

M. Toullet souhaite rajouter que la décision sera discutée en commission au préalable.

Question diverses

Portillon du cimetière

3 devis ont été demandés, avec la même forme de porte que l'existant avec 3 possibilités. Techniquement la peinture epoxy ne s'entend qu'avec une sous couche en galvanisé pour la garantie.

- Tube creux. Le fer creux doit être percé de partout pour la circulation du bain de galvanisation d'où une finition peu esthétique.
- Tube plein, porte de 90 kg, en finition galva
- Tube plein en finition epoxy.

Prix HT	GENESTIL ROYAUCOURT	Creasteel St André FARIVILLERS	CTIO LA RUE ST PIERRE
tube peinture epoxy cuisson	2156	/	1400 €
Fer plein galvanisé	2053	1500	1500 €
Fer plein galva EPOXY	2489	/	1600 €

La proposition de M. Villain de la faire nous pose le souci de la garantie pour la peinture epoxy car sans galvanisation.

La mise en place est à notre charge (gond anti-vol).

Le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition de CTIO pour 1500 € le fer plein galvanisé.

- **Vente du terrain à côté de l'ancienne bergerie AB 44**

Sur proposition de Mme le Maire, il est possible de trouver un accord sur cette parcelle pour que la commune puisse disposer d'un terrain accessible pour le dépôt des déchets végétaux. La parcelle est à vendre par M. Vautier (644 m² 3500 €) M. et Mme VAN DE WEGHE se sont portés acquéreurs de la parcelle pour avoir un dégagement face à la porte du bâtiment car ils sont déjà propriétaires de la parcelle contiguë AB 43 de 284 m². La commune peut exercer son droit de préemption. D'un commun accord avec le conseil municipal, Mme le Maire contacte Me Bouthors en charge de la vente afin de trouver la meilleure possibilité pour ménager une sortie devant le bâtiment et réserver un terrain assez grand pour la commune sur la base de ces 2 parcelles (entre 1/3 et la moitié de l'ensemble). Il y aura nécessité de border.

- M. Toulet demande de connaître la moyenne des 3 taxes foncières perçues par la commune ramenées à l'unité.
- Mme Gorenflot se charge de demander la tonte complète du tour de ville.
- Mme le Maire se renseigne sur la nécessité d'un extincteur sur le désherbeur thermique.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 19H40

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET

Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Dominique DEFER
Isabelle BOZO	

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT